



CAJ/69/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 Septembre 2014

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**Soixante-neuvième session
Genève, 10 avril 2014**

COMPTE RENDU

*adopté par le Comité administratif et juridique**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*Ouverture de la session

- *1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante-neuvième session à Genève le 10 avril 2014, sous la présidence de M. Martin Ekvad (Union européenne).
- *2. Le président ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent compte rendu.
- *3. Le secrétaire général adjoint annonce que M. Fuminori Aihara a terminé son détachement de trois ans auprès de l'UPOV et qu'il est remplacé par M. Jun Koide, ressortissant du Japon.
- *4. Le président confirme que le compte rendu de la soixante-huitième session du CAJ tenue à Genève le 21 octobre 2013 (document CAJ/68/11) a été approuvé par correspondance et qu'il est disponible sur le site Web de l'UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

- *5. Le CAJ adopte le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document CAJ/69/1.
- *6. Le CAJ prend note que le document CAJ/69/11 "Report on developments in the Technical Committee" sera examiné au titre des points 3, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique

- *7. Le CAJ examine le document CAJ/69/11.
- *8. Le CAJ prend note du rapport présenté par M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique), président du Comité technique (TC), sur les faits nouveaux intervenus au sein du TC à sa cinquantième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2014. Le CAJ prend note que les conclusions du TC en ce qui concerne les questions devant être examinées par le CAJ figurent dans le document CAJ/69/11. Il prend note également que les conclusions du TC sont consignées dans le document TC/50/36 "Compte rendu des conclusions".

* Un astérisque devant le numéro de paragraphe indique que le texte est reproduit du Compte rendu des conclusions (document CAJ/69/12).

Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV

Questions concernant les variétés essentiellement dérivées

*9. Le CAJ examine les documents CAJ/69/2 et CAJ-AG/13/8/10 "Compte rendu".

*10. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant la publication du séminaire sur les variétés essentiellement dérivées (séminaire EDV) qui s'est tenu à Genève le 22 octobre 2013, comme indiqué dans les paragraphes 6 à 8 du document CAJ/69/2.

*11. Le CAJ prend note des travaux du groupe consultatif du CAJ (CAJ-AG), à sa huitième session, concernant un nouveau projet de document UPOV/EXN/EDV/2 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV", comme indiqué dans les paragraphes 9 à 18 du document CAJ/69/2.

*12. Le CAJ prend note que, à sa huitième session, le CAJ-AG est convenu d'envisager l'élaboration d'orientations concernant le statut des variétés essentiellement dérivées qui n'ont pas bénéficié de la protection de plein droit, après l'adoption du document révisé UPOV/EXN/EDV/2, comme indiqué dans les paragraphes 19 et 20 du document CAJ/69/2.

*13. Le CAJ prend acte que, à sa huitième session, le CAJ-AG a noté que, lors d'une future session du CAJ-AG, les délégations de l'Australie, du Brésil et de l'Union européenne et d'autres membres de l'Union seraient invitées à présenter des exposés sur leurs systèmes concernant les variétés essentiellement dérivées, comme indiqué dans le paragraphe 21 du document CAJ/69/2.

*14. Le CAJ prend note que, à sa huitième session, le CAJ-AG est convenu que le Bureau de l'Union devrait établir un document d'information à l'intention du CAJ-AG sur l'évolution des mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges à la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOFORA), à l'International Seed Federation (ISF) et à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et que le CAJ-AG a signalé qu'un aspect à prendre en considération serait le rôle que l'UPOV pourrait jouer dans la mise à disposition d'experts concernant les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées, comme indiqué dans le paragraphe 23 du document CAJ/69/2.

15. La délégation de l'Union européenne est d'avis que le séminaire EDV constitue un bon point de départ pour l'élaboration d'orientations supplémentaires sur les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées. Tout en reconnaissant que des discussions approfondies sur ces variétés auront lieu au CAJ-AG en octobre, la délégation explique que l'Union européenne travaillait actuellement sur des questions relatives aux variétés essentiellement dérivées et qu'elle accueillerait avec satisfaction l'élaboration d'orientations pouvant être approuvées par tous les membres de l'Union.

16. La délégation de l'Argentine propose d'examiner le rôle susceptible d'être joué au CAJ-AG en octobre par les autorités chargées d'octroyer des droits d'obtenteur pour déterminer si une variété est ou non une variété essentiellement dérivée. Elle indique que les notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/EDV/1) adoptées par le Conseil contenaient une recommandation dans ce sens. La délégation est d'avis qu'il pourrait être utile de se demander s'il serait possible d'élargir et d'étoffer la recommandation relative aux questions concernant la détermination des variétés essentiellement dérivées. Elle s'offre à envoyer au Bureau de l'Union des observations qui pourraient l'aider à établir ce document.

*17. Le CAJ convient que le Bureau de l'Union devrait établir un document, pour examen par le CAJ-AG à sa neuvième session, portant sur le rôle éventuel des autorités chargées d'octroyer des droits d'obtenteur en matière de variétés essentiellement dérivées, et convient d'inclure ce document au point 3 de l'ordre du jour de la neuvième session du CAJ-AG. Le CAJ se félicite de l'offre faite par la délégation de l'Argentine d'aider le Bureau de l'Union à élaborer ce document.

Questions concernant les descriptions variétales

*18. Le CAJ prend note des questions concernant les descriptions variétales que le CAJ-AG devra d'abord examiner, ainsi qu'indiqué dans le paragraphe 26 du document CAJ/69/2.

*19. Le CAJ, conformément à la proposition faite par le CAJ-AG, convient d'inviter le TC à examiner l'élaboration d'orientations sur certaines questions concernant les descriptions variétales, ainsi qu'indiqué dans les paragraphes 27 et 28 du document CAJ/69/2.

Questions concernant la participation d'observateurs au CAJ-AG

Conclusions du Comité consultatif concernant la participation d'observateurs au CAJ-AG

*20. Le CAJ note que, à sa quatre-vingt-sixième session, le Comité consultatif a approuvé l'approche actuelle selon laquelle le CAJ-AG invite, dans certains cas, les organisations ayant le statut d'observateur auprès du CAJ à présenter leur point de vue lors de l'examen d'une partie pertinente de sa session, s'il le juge approprié.

Invitations ad hoc à la partie concernée de la neuvième session du CAJ-AG

*21. Le CAJ note que, à sa huitième session, le CAJ-AG avait rappelé que les observateurs auprès du CAJ pouvaient faire part de leurs observations sur les questions pertinentes du programme du CAJ-AG et que, dans les cas où des observateurs auprès du CAJ faisaient parvenir des commentaires écrits, le CAJ-AG était convenu d'inviter ces observateurs à la partie concernée de sa neuvième session et que le Bureau de l'Union enverrait les invitations ad hoc correspondantes.

*22. Le CAJ demande d'inviter le CAJ-AG à se pencher, à sa neuvième session, sur la question de savoir si le CAJ-AG devrait avoir la possibilité de disposer d'une certaine latitude dans l'envoi, aux observateurs ayant fait parvenir des commentaires écrits, d'invitations ad hoc à participer à la partie concernée de la session du CAJ-AG et, le cas échéant, dans la mise en place du mécanisme d'exécution dans les délais requis.

Compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa huitième session

*23. Le CAJ prend note des projets du CAJ-AG concernant :

- l'élaboration des "Notes explicatives sur la reproduction ou la multiplication et sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV", comme indiqué dans les paragraphes 39 à 43 du document CAJ/69/2;
- la révision du document "Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV", comme indiqué dans les paragraphes 45 à 48 du document CAJ/69/2;
- la révision éventuelle des "Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV", comme indiqué dans le paragraphe 51 du document CAJ/69/2;
- la révision éventuelle des "Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV", comme indiqué dans le paragraphe 54 du document CAJ/69/2;
- la révision éventuelle des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", comme indiqué dans les paragraphes 57 et 58 du document CAJ/69/2.

*24. Le CAJ note que d'autres faits nouveaux relatifs aux dénominations variétales susceptibles de présenter un intérêt dans le contexte d'une révision éventuelle des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/12/4) ont été examinés dans les documents CAJ/69/5 "Dénominations variétales" et CAJ/69/9 "Possibilité d'élaboration d'un outil de recherche de l'UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale".

*25. Le CAJ note que le CAJ-AG était convenu de ne pas envisager l'élaboration d'orientations sur les questions se posant après l'octroi du droit d'obtenteur concernant le dépôt des demandes et la défense des droits d'obtenteur.

*26. Le CAJ prend note que le CAJ-AG est convenu d'envisager la révision éventuelle des "Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV", comme indiqué dans le paragraphe 63 du document CAJ/69/2.

*27. Le CAJ prend note du compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa huitième session tel qu'il figure dans le document CAJ-AG/13/8/10 "Compte rendu".

Programme d'élaboration de matériels d'information

Programme de travail relatif à l'élaboration de matériels d'information pour la neuvième session du CAJ-AG, qui se tiendra à Genève en octobre 2014

*28. Le CAJ approuve le programme de travail relatif à l'élaboration de matériels d'information pour la neuvième session du CAJ-AG, qui se tiendra en octobre 2014, comme indiqué dans les paragraphes 65 et 66 du document CAJ/69/2.

*29. Le CAJ convient que les nouvelles versions suivantes des notes explicatives seront communiquées au CAJ-AG, d'ici au 9 mai 2014, et que les membres du CAJ et les observateurs auront également la possibilité de formuler des observations :

Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/EDV/2 Draft 4)

Notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication (document UPOV/EXN/PPM Draft 2)

Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/HRV/2 Draft 1)

Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/CAN/2 Draft 1)

Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/NUL/2 Draft 1)

Notes explicatives sur les dénominations variétales selon la Convention UPOV (document UPOV/INF/12/5 Draft 1)

Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/PRP/2 Draft 1)

*30. Sur la base des observations reçues, le CAJ prend note du fait que de nouvelles versions des notes explicatives précitées seront publiées d'ici au 29 août 2014, et que les membres du CAJ et les observateurs en seront avisés. Le CAJ-AG examinera ces nouvelles versions à sa neuvième session.

*31. Le CAJ convient que la neuvième session du CAJ-AG se tiendra les 14 et 17 octobre 2014.

Mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales"

*32. Le CAJ prend note qu'à sa soixante-huitième session, tenue à Genève le 21 octobre 2013, le CAJ était convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session, prévue en octobre 2014, un point concernant l'actualisation du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales".

Révision du document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération"

*33. Le CAJ prend note que la révision du document UPOV/INF/15 a été présentée dans le document CAJ/69/10 "Questions soulevées par l'International Seed Federation (ISF)".

Information et bases de données

a) *Bases de données d'information de l'UPOV*

*34. Le CAJ examine les documents CAJ/69/6 et CAJ/69/11.

Système de codes UPOV

*35. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant les codes UPOV, tels qu'ils figurent dans les paragraphes 4 et 5 du document CAJ/69/6.

Informations sur le type de plante

*36. Le CAJ prend note que le TC est convenu de fournir des informations sur le type de plante pour chaque code UPOV dans la base de données GENIE, comme indiqué dans le paragraphe 8 du document TC/50/6. Il est précisé qu'un seul et même code UPOV peut recouvrir plusieurs types de plante.

*37. Le CAJ prend note du fait que le TC a noté que l'approche proposée permettrait l'analyse des données que contient la base de données PLUTO pour ce qui est des demandes déposées, des titres délivrés et des titres ayant expiré, par type de plante, tout en observant que la multiplicité de types de plante couverts par certains codes UPOV impliquerait certaines limitations à cet égard.

Base de données PLUTO

*38. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales, comme indiqué dans les paragraphes 7 à 10 du document CAJ/69/6.

Enquête auprès des membres de l'Union sur leur utilisation des bases de données et les systèmes de dépôt électronique des demandes

*39. Le CAJ prend note des résultats de l'enquête auprès des membres de l'Union quant à leur utilisation de la base de données aux fins de la protection des obtentions végétales, ainsi que de leur utilisation des systèmes de dépôt électronique des demandes.

b) *Logiciels échangeables*

*40. Le CAJ examine le document CAJ/69/7.

i) *Proposition d'élaboration d'un nouveau document d'information*

*41. Le CAJ approuve la proposition, faite par le TC à sa cinquantième session, de présenter le document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union" en vue de son adoption par le Conseil à sa quarantième-huitième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 16 octobre 2014.

*42. Le CAJ prend note du projet, sous réserve de l'adoption du document UPOV/INF/22 par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 16 octobre 2014, de diffuser une circulaire aux personnes désignées par les membres de l'Union faisant partie du TC, les invitant à fournir des renseignements sur les logiciels et les équipements non personnalisés utilisés par les membres de l'Union, selon que de besoin, comme indiqué dans le paragraphe 9 du document CAJ/69/7.

ii) *Révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"*

Logiciels proposés pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

*43. Le CAJ approuve l'inclusion du logiciel SIVAVE dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans l'annexe II du document CAJ/69/7.

*44. Le CAJ convient avec le TC qu'une version révisée du document UPOV/INF/16/3 concernant l'inclusion du logiciel SIVAVE devrait être présentée pour adoption par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire qui se tiendra le 16 octobre 2014.

*45. Le CAJ prend note que le Mexique a été invité à fournir des précisions sur le logiciel SISNAVA à la trente-deuxième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), qui se tiendra à Helsinki (Finlande) du 3 au 6 juin 2014.

Informations sur l'utilisation de logiciels par les membres

*46. Le CAJ approuve la version révisée, telle que proposée, du document UPOV/INF/16 concernant l'inclusion d'informations sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, comme base de son adoption par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire, qui se tiendra le 16 octobre 2014, comme indiqué dans l'annexe III du document CAJ/69/7.

Traduction des logiciels dans le document UPOV/INF/16/3

*47. Le CAJ prend note qu'un expert de la France fera un exposé sur le logiciel AIM à la trente-deuxième session du TWC, sur la base de la traduction du logiciel en langue anglaise, comme indiqué dans le paragraphe 25 du document CAJ/69/7.

*48. Le CAJ prend note de la proposition concernant les captures d'écran en anglais du logiciel "Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation" à présenter au TWC à sa trente-deuxième session afin d'expliquer comment le logiciel fonctionne.

c) Systèmes de dépôt électronique des demandes

*49. Le CAJ examine les documents CAJ/69/8 et CAJ/69/11.

*50. Le CAJ prend note de l'évolution des travaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, comme indiqué dans le document CAJ/69/8.

*51. Le CAJ a reçu un compte rendu de la réunion sur le prototype de formulaire électronique tenue à Genève le 9 avril 2014. Il note qu'il a été convenu d'inclure les fonctionnalités suivantes dans le prototype :

- toutes les fonctionnalités présentées dans la maquette,
- une interface d'administration munie d'un tableau de bord permettant de modifier, d'introduire ou de supprimer des informations,
- une fonction d'importation et d'exportation d'informations au format XML.

*52. Le CAJ prend note que les aspects suivants ne seront pas inclus dans le prototype, mais figureront dans la version finale :

- autorisation de paiement,
- différentes langues,
- possibilité d'introduire ou de modifier des questions dans le formulaire,
- des aspects techniques tels qu'une aide aux entreprises à l'intention des déposants, des dispositions en matière d'entretien courant, le respect des lignes directrices en matière d'accessibilité des contenus Web (WCAG), l'aspect juridique et un avertissement.

*53. Le CAJ prend note que le calendrier suivant a été arrêté en vue de l'élaboration du prototype :

Envoi, par les membres participants, de la structure de la base de données, du format XML ou des tableaux d'interface (condition requise pour participer au projet) Envoi d'une circulaire sollicitant la contribution des participants (Offices de POV + obtenteurs)	D'ici au 30 mai 2014
Analyse des bases de données des membres participants, de la conception de la structure de la base de données et des tableaux d'interface de données	Avant septembre 2014
Regroupement des questions (communication bi/multilatérale)	Avant septembre 2014
Achèvement du descriptif de projet et demande de devis estimatif des coûts au fournisseur agréé	Juin 2014

Approbation de la structure de la base de données, de la fonction d'importation-exportation, du format des tableaux d'interface	Octobre 2014
Démarrage du projet	Octobre 2014
Présentation du prototype au CAJ et au Conseil	Octobre 2015

*54. Le CAJ prend note de la demande présentée par la délégation de l'Équateur de participer aux réunions concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique et de fournir des informations sur son projet de plate-forme POV, qui sera mise en service en juillet 2014.

*55. La prochaine réunion sur le prototype de formulaire électronique se tiendra à Genève le 14 octobre 2014 à 18 heures. Un compte rendu de cette réunion sera fourni au CAJ à sa soixante et onzième session.

Documents TGP

*56. Le CAJ examine les documents CAJ/69/3 et CAJ/69/11.

TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents

*57. Le CAJ prend note que le Conseil sera invité à adopter le document TGP/0/7 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents", afin de prendre en compte l'adoption de documents TGP.

TGP/2 : Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV

*58. Le CAJ approuve la version révisée du document TGP/2 "Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV", comme indiqué dans le paragraphe 13 du document CAJ/69/3.

TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS : section 10 : Notification de caractères supplémentaires

*59. Le CAJ approuve la proposition de modification des conseils qui figurent dans le document TGP/5 : section 10 : "Notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires" comme indiqué dans le paragraphe 17 du document CAJ/69/3.

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

*60. Le CAJ approuve les modifications apportées au document TGP/7, approuvées auparavant par le TC, comme indiqué dans l'annexe I du document CAJ/69/3, comme base d'adoption du document TGP/7/4 "Élaboration des principes directeurs d'examen" par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire, sous réserve des modifications suivantes approuvées par le TC à sa cinquantième session :

Annexe I, ASW 0	Dans la version allemande : modifier la traduction allemande de "Subject of these Test Guidelines" en : "Gegenstand dieser Prüfungsrichtlinien"
Annexe I, GN 7	Le dernier paragraphe doit être rédigé comme suit : "D'une manière générale, dans le cas de plantes à remettre uniquement pour un seul essai en culture (p. ex., des plantes ne sont pas requises pour des essais spéciaux ou des collections de la variété), le nombre de plantes requis au chapitre 2.3 correspond souvent au nombre de plantes indiqué aux chapitres 3.4 "Protocole d'essai" et 4.2 "Homogénéité". À cet égard, il est rappelé que la quantité de matériel végétal indiquée au chapitre 2.3 des principes directeurs d'examen est la quantité minimale qu'un service peut exiger du demandeur. En conséquence, chaque service peut décider d'exiger une plus grande quantité de matériel végétal, par exemple pour tenir compte des pertes potentielles (voir GN 7 a)).
Annexe I, GN 28, Section 3.2.2.	Libeller comme suit : "3.2.2 Lorsque différentes séries d'exemples sont prévues pour différents types de variétés visées par les mêmes principes directeurs d'examen, elles sont indiquées dans la colonne habituelle du tableau des caractères. Les séries de variétés indiquées à titre d'exemples (par exemple types hiver et types printemps) sont séparées par un point-virgule et/ou avec un code pour chaque série et une explication de l'option choisie fournie dans la légende du chapitre 6 des principes directeurs d'examen."

Annexe I, GN 28, Section 4.	4.1 Remplacer la référence à la section 2 par une référence à la section 4.2 4.2.3 Remplacer la référence à la figure 1 par une référence à la section 4.2.3 4.2.5 Supprimer la référence à la figure 1
Annexe I, GN 35, Introduction	Libeller la première phrase comme suit : "La prise de photographies est influencée par des facteurs tels que les conditions de luminosité, la qualité et le réglage de l'appareil photographique et l'arrière-plan."

*61. Le CAJ approuve les propositions de révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" en vue de leur adoption en 2014, telles qu'elles figurent dans l'annexe V du document CAJ/69/3, sous réserve des modifications suivantes approuvées par le TC à sa cinquantième session :

i) *Révision du document TGP/7 : Texte standard supplémentaire pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales*

"Nouveau (après b)) : Espèces à feuilles persistantes à croissance indéterminée

"Le cycle de végétation est constitué par la période qui va du début du développement d'une fleur ou inflorescence, se poursuit tout au long du développement des fruits et s'achève à la récolte des fruits de la fleur ou inflorescence correspondante."

iv) *Révision du document TGP/7 : Présence de l'expert principal aux sessions des groupes de travail techniques*

"Pour qu'ils soient examinés par un groupe de travail technique, l'expert principal du projet de principes directeurs d'examen devrait être présent à la session. Sous réserve de l'approbation du président du groupe de travail technique, et à condition que des dispositions aient été prises suffisamment tôt avant la session, un autre expert compétent pourra servir d'expert principal à la session, ou l'expert principal pourra participer à la session par voie électronique, si cette solution permet d'examiner les principes directeurs d'examen de manière efficace".

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

*62. Le CAJ approuve les révisions du document TGP/8 approuvées antérieurement par le TC, telles qu'elles figurent dans l'annexe II du document CAJ/69/3, comme base d'adoption du document TGP/8/2 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" par le Conseil à sa quarante-huitième session ordinaire, sous réserve des modifications suivantes approuvées par le TC à sa cinquantième session :

Annexe II, Première partie, Section 2.3.3.6.2	Supprimer le titre : "Le point zéro absolu".
Annexe II, Première partie, Section 2.3.3.7.3	Corriger le format pour les cas I et II et les formules
Annexe II, Première partie, Sections 3.5.1 et 4.2.2	Réinsérer les échelles des graphiques et supprimer les couleurs

Annexe II, Première partie, Section 5	<ul style="list-style-type: none">• Libellé du titre : "Mise en culture cyclique de variétés issues de la collection de variétés pour réduire la taille des essais"• Libellé du paragraphe 1.1 : "La mise en culture cyclique de variétés issues de la collection de variétés (variétés reconnues) pour réduire la taille des essais se prête à des essais où :"• Insertion d'un dernier point dans le paragraphe 1.1 : "trois cycles de végétation indépendants sont normalement prévus. Le conseil ci-après s'applique à ce cas. Toutefois, il peut être adapté à des cultures faisant normalement l'objet de deux cycles de végétation indépendants."• Libellé de la dernière phrase du deuxième paragraphe de la section 1.2 : "Si, après un examen DHS, une variété est ajoutée à la collection de variétés, elle est attribuée à une série et omise cycliquement des essais tous les trois ans."• Libellé des phrases 5 et 6 du paragraphe 1.3 : "En raison d'un décalage possible entre l'examen DHS final et la décision relative à la demande, les variétés candidates sont maintenues à l'essai pendant une quatrième année après la période d'examen de trois ans. Si une décision positive est prise, elles deviendront alors une variété reconnue et entreront dans le système de mise en culture cyclique."• Libellé de la première phrase dans la note du paragraphe 1.4 : "Note : Si le logiciel DUSTNT est utilisé, il est possible de donner l'impression qu'une variété fait défaut simplement en la supprimant du "fichier E".• Dans le paragraphe 4.2.1, supprimer le tiret dans "t—test".
---------------------------------------	---

*63. Le CAJ approuve la révision proposée du document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité, section 10 : Évaluation de l'homogénéité sur la base de la méthode de variance relative" pour adoption en 2014, comme indiqué dans l'annexe V du document CAJ/69/3.

TGP/9 : Examen de la distinction

*64. Le CAJ accepte de reporter à 2015 la révision du document TGP/9, conformément aux conclusions du TC à sa cinquantième session.

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV – Correction (version espagnole)

*65. Le CAJ prend note de la correction apportée à la version espagnole du document TGP/14 : Section 2 : sous-section 3 : Color, paragraphe 2.2.2, comme indiqué dans le paragraphe 33 du document CAJ/69/3.

Programme d'élaboration des documents TGP

*66. Le CAJ approuve le programme d'élaboration des documents TGP documents, tel qu'il figure dans l'annexe VI du document CAJ/69/3, compte tenu des conclusions concernant les documents TGP.

Techniques moléculaires

*67. Le CAJ examine les documents CAJ/69/4 et CAJ/69/11.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

*68. Le CAJ prend note que la quatorzième session du BMT se tiendra à Séoul (République de Corée), du 10 au 13 novembre 2014.

*69. Le CAJ prend note du programme de la quatorzième session du BMT, tel que modifié :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires
4. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par les spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées

5. Compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes plantes :
 - a) espèces multipliées par voie végétative
 - b) espèces autogames
 - c) espèces allogames
6. Directives internationales en matière de techniques moléculaires
7. Bases de données des descriptions variétales
8. Méthodes d'analyse des données moléculaires
9. Utilisation des techniques moléculaires pour l'appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée
10. Utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Programme futur
13. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
14. Clôture de la session

*70. Le CAJ prend note de la tenue d'un atelier conjoint avec l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'UPOV, en liaison avec la quatorzième session du BMT, le 12 novembre 2014, comme indiqué au paragraphe 17 du document CAJ/69/4.

Diffusion d'informations à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires.

*71. Le CAJ examine la proposition d'explication de la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires, comme indiqué au paragraphe 22 du document CAJ/69/4.

*72. Le CAJ prend note que le TC avait rappelé, à sa quarante-neuvième session tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013, qu'il était nécessaire de fournir des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires, à l'intention d'un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général. Ces informations devraient expliquer les avantages et les inconvénients potentiels de ces techniques ainsi que le lien entre génotype et phénotype, qui sont l'assise de la situation à l'UPOV (voir le paragraphe du document TC/49/41 "Compte rendu des conclusions"). À cet égard, le TC était convenu que l'explication fournie dans le paragraphe 22 du document CAJ/69/4 donnait des informations appropriées sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires à l'intention d'obteneurs et de personnes connaissant l'examen DHS, sous réserve des modifications suivantes :

Question : L'UPOV autorise-t-elle l'utilisation de techniques moléculaires (profils d'ADN) dans le cadre de l'examen DHS?

Réponse : "Il importe de noter que, dans certains cas, des variétés peuvent présenter un profil d'ADN différent mais être identiques du point de vue ~~morphologique~~ phénotypique; dans d'autres cas, en revanche, des variétés ayant une grande distance phénotypique peuvent présenter le même profil d'ADN pour un ensemble particulier de marqueurs moléculaires (cas de certaines mutations, par exemple).

"S'agissant de l'utilisation de marqueurs moléculaires qui n'ont pas de rapport aux distances phénotypiques, le problème est qu'il peut s'avérer possible d'utiliser un nombre illimité de marqueurs pour trouver des différences entre les variétés. ~~En particulier, des différences établies au niveau génétique peuvent ne pas apparaître dans les caractères morphologiques phénotypiques.~~

“Sur cette base, l’UPOV est convenue des utilisations suivantes de marqueurs moléculaires dans le cadre de l’examen DHS :

“a) Les marqueurs moléculaires peuvent être utilisés pour examiner les caractères DHS qui répondent aux critères des caractères tels qu’ils sont indiqués dans l’Introduction générale à condition qu’il existe une corrélation fiable entre le marqueur et le caractère.

“b) Une combinaison de distances phénotypiques et moléculaires peut être utilisée pour améliorer la sélection des variétés qu’il y a lieu de comparer dans le cadre de l’essai en culture si les distances moléculaires sont suffisamment liées aux différences phénotypiques, et si la méthode ne crée pas un risque accru de ne pas sélectionner une variété figurant dans la collection de variétés qu’il faut comparer aux variétés candidates dans le cadre de l’essai DHS en culture.

“La situation à l’UPOV est exposée dans les documents TGP/15 ‘Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)’ et UPOV/INF/18 ‘Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)’”.

S’agissant d’un plus large public, le TC était convenu que la question n’était pas formulée de manière appropriée et qu’il n’était donc pas judicieux de chercher à élaborer une réponse à cette question. Le TC avait convenu de reformuler la question, une fois précisées les questions intéressant un plus large public.

Dénominations variétales

*73. Le CAJ examine les documents CAJ/69/5 et CAJ/69/11.

Révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”

74. La délégation de l’Argentine explique que des exemples appropriés concernant la prononciation et le nombre de lettres devraient tenir compte des différences linguistiques. C’est ainsi qu’elle note par exemple que, dans le cas de l’anglais et de l’espagnol, certaines lettres peuvent être prononcées de manière différente ou que la prononciation peut être différente du mot écrit.

*75. Le CAJ prend note que le TC, à sa cinquantième session, était convenu de remplacer l’exemple “Bough” et “Bow” au paragraphe 2.3.3.i) du document UPOV/INF/12 par un exemple approprié, et note également que les travaux concernant la possibilité d’élaboration d’un outil de recherche de l’UPOV de similarité pour se traduire par un examen du document UPOV/INF/12. Il convient également que des conseils concernant la confusion pour des raisons phonétiques devraient continuer de figurer dans le document UPOV/INF/12.

*76. Le CAJ estime qu’il serait approprié de modifier le paragraphe 2.3.3.a)i) du document UPOV/INF/12 comme indiqué au paragraphe 7 du document CAJ/69/5.

Possibilité d’élaboration d’un outil de recherche de l’UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale

*77. Le CAJ prend note qu’un rapport sur la possibilité d’élaboration d’un outil de recherche de l’UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale figurait dans le document CAJ/69/9 “Possibilité d’élaboration d’un outil de recherche de l’UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale”.

Faits nouveaux concernant les domaines de coopération possibles avec la Commission de l’UISB et la Commission de l’ISHS

*78. Le CAJ prend note des faits nouveaux concernant les domaines de coopération possibles entre la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l’Union internationale des sciences biologiques (Commission de l’UISB), la Commission de nomenclature et d’enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (Commission de l’ISHS) et l’UPOV, comme indiqué dans la section III du document CAJ/69/5.

Possibilité d'élaboration d'un outil de recherche de l'UPOV de similarité aux fins de la dénomination variétale

*79. Le CAJ examine les documents CAJ/69/9 et CAJ/6911.

*80. Le CAJ prend note que le TC, à sa cinquantième session, avait approuvé la création d'un groupe de travail chargé de mettre au point un outil de recherche de l'UPOV de similarité et avait invité des experts à contribuer à ces travaux. En outre, le CAJ convient avec le TC que les aspects linguistiques et alphabétiques posent certaines difficultés, que le groupe de travail devrait examiner pour définir les objectifs de ses travaux.

*81. Le CAJ prend note que la première réunion du groupe de travail serait organisée en juin/juillet 2014 et qu'un rapport serait présenté au CAJ à sa soixante-dixième session qui se tiendra à Genève les 13 et 14 octobre 2014.

Questions soulevées par l'International Seed Federation (ISF)

*82. Le CAJ examine le document CAJ/69/10.

i) *Questions individuelles que le CAJ est invité à examiner*

Créneau pour le dépôt des demandes

83. La délégation de l'Argentine demande une précision concernant le créneau pour le dépôt des demandes. Elle indique qu'il pourrait y avoir des périodes spécifiques pour présenter du matériel de la variété à des fins d'examen mais que des demandes pourraient être reçues toute l'année durant.

84. Le représentant de CropLife International confirme qu'il arrive que des demandes pour une certaine espèce ne peuvent par exemple être déposées qu'entre le 15 novembre et le 15 décembre de chaque année.

85. Le représentant de l'ISF précise que l'ISF faisait référence aux créneaux pour le dépôt des demandes et non pas aux créneaux pour la présentation d'échantillons de la variété à des fins d'examen DHS.

86. La délégation de l'Union européenne est en faveur de l'élaboration d'orientations sur la possibilité de déposer des demandes toute l'année durant et elle est d'avis que le dépôt des demandes ne doit pas être limité à une certaine période de temps. Elle note que la fourniture d'échantillons de matériel végétal pendant des périodes spécifiques a pour but de faciliter la plantation de matériel au moment approprié.

*87. Le CAJ approuve l'élaboration de conseils sur le créneau de dépôt des demandes à faire figurer dans le document UPOV/INF/15.

Information généalogique

88. La délégation de l'Union européenne est en faveur de l'élaboration d'orientations supplémentaires concernant l'importance de traiter d'une manière confidentielle certaines informations qui figurent dans la demande d'un droit d'obtenteur ou qui ont été fournies aux autorités.

89. La délégation de la France rappelle l'importance que revêt l'information généalogique à des fins d'examen et de collections de référence. Elle fait part de son soutien en faveur du maintien de la confidentialité de cette information si l'obtenteur le demande.

90. Le représentant de l'APBEBES déclare qu'il est important que soient fournies les lignées parentales dans le cas d'une demande de droit d'obtenteur d'une variété hybride et qu'elles ne soient pas sujettes à une exigence de confidentialité. Il est également d'avis que l'information généalogique ne doit pas être sujette à une exigence de confidentialité. Il suggère de tirer parti de l'expérience du système des brevets en vertu duquel le titulaire du droit est, s'il veut recevoir certains droits, tenu de divulguer en détail la meilleure façon de créer l'invention. Le représentant est d'avis que le consentement de l'obtenteur ne doit pas être exigé avant l'échange des matériels entre les autorités; une fois déposée une demande de droit d'obtenteur, c'est aux autorités qu'il appartient de décider comment traiter le mieux les éléments pertinents de la demande.

*91. Le CAJ convient d'élaborer des orientations complémentaires sur les demandes d'information généalogique.

Demande électronique

*92. Le CAJ prend note des initiatives existantes ayant trait aux demandes électroniques, telles qu'elles figurent dans le paragraphe 9 du document CAJ/69/10.

*93. Le CAJ convient d'élaborer dans le document UPOV/INF/15 des orientations sur la possibilité de déposer des demandes par voie électronique.

Correspondance

*94. Le CAJ prend note des orientations figurant dans le document TGP/5 Section 2 "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale" pour ce qui est de la correspondance, et convient de ne pas élaborer d'orientations complémentaires pour l'instant.

Matériel

a) Fourniture de lignées parentales pour les demandes concernant les hybrides

*95. Le CAJ prend note des orientations existantes sur les lignées parentales en rapport avec les demandes concernant les hybrides, telles qu'elles figurent dans le paragraphe 16 du document CAJ/69/10, et convient de ne pas élaborer d'orientations complémentaires pour l'instant.

b) Disponibilité et échange de matériel

*96. Le CAJ prend note des orientations existantes sur la disponibilité et l'échange de matériel, telles qu'elles figurent dans le paragraphe 19 du document CAJ/69/10, et convient de ne pas élaborer d'orientations complémentaires pour l'instant.

c) Confidentialité du matériel du déposant lorsque les centres d'examen créent des variétés de la même espèce

97. La délégation de l'Union européenne est d'avis qu'il risque d'y avoir un conflit d'intérêt si un centre d'examen DHS participe également à des activités d'obtention, et elle est en faveur de l'élaboration d'orientations sur la manière de traiter le matériel du déposant dans un tel cas.

*98. Le CAJ prend note des délibérations qui ont eu lieu en son sein concernant les "Recommandations visant à garantir l'indépendance des centres procédant à l'examen DHS qui mènent des activités d'amélioration des plantes ou qui sont associés à de telles activités", comme indiqué dans le paragraphe 22 du document CAJ/69/10.

*99. Le CAJ convient d'intégrer dans le document UPOV/INF/15 des orientations sur la confidentialité du matériel du déposant lorsque les centres d'examen mènent des activités d'amélioration des plantes ou sont associés à de telles activités.

Fréquence de la communication des données et exhaustivité des bases de données

100. La délégation de l'Union européenne explique qu'il est très important d'obtenir aussi rapidement que possible des informations fiables sur les dénominations variétales afin de faciliter la vérification de ces dénominations. Elle accueillera donc avec satisfaction l'élaboration d'orientations dans les documents UPOV/INF/5 et UPOV/INF/15, non seulement sur la fréquence de la communication des données mais aussi sur l'exhaustivité et la qualité de ces données.

101. En ce qui concerne l'étendue des bases de données, le représentant de CropLife International fait sienne la suggestion de l'ISF concernant l'inclusion d'informations sur les demandes en suspens dans les bases de données. Il rappelle que l'article 30 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV dispose que chaque Partie contractante doit veiller à ce que le public obtienne par la publication périodique des renseignements sur les demandes de droits d'obtenteur et les droits d'obtenteur octroyés.

*102. Le CAJ prend note que le document CAJ/69/6 "Bases de données d'information de l'UPOV" contient des questions pertinentes sur la communication régulière d'informations à la base de données sur les

variétés végétales PLUTO et que le document CAJ/69/6 contient les réponses à une enquête auprès des membres de l'Union quant à leur utilisation des bases de données aux fins de la protection des obtentions végétales, ainsi que leur utilisation des systèmes de dépôt électronique des demandes.

*103. Le CAJ convient d'élaborer des orientations sur la fréquence de la communication des données et l'exhaustivité des bases de données parallèlement à la mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales", comme indiqué dans le paragraphe 26 du document CAJ/69/10 et dans le document UPOV/INF/15.

Règles de dénomination

*104. Le CAJ prend note que des orientations concernant les dénominations font déjà l'objet de travaux en cours sur les dénominations variétales.

ii) *Document-cadre UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération"*

*105. Le CAJ est convenu de transformer le document UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération" en un document-cadre qui déterminera les questions clés pour le fonctionnement d'un système de protection des obtentions végétales et fournira un lien avec les orientations détaillées pertinentes comme indiqué dans le paragraphe 32 du document CAJ/69/10.

*106. S'agissant des prochaines étapes, le CAJ convient que le Bureau de l'Union élaborera des documents pertinents sur les questions concernant chacun des points à propos desquels le CAJ a accepté d'élaborer des orientations plus précises, et qu'il présentera ces questions pour examen par le CAJ à sa soixante-dixième session. À ce stade, le CAJ prendra une décision quant aux organes pertinents chargés d'examiner ces questions.

Programme de la soixante-dixième session

*107. Le programme suivant est approuvé pour la soixante-dixième session du CAJ :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV
4. Mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales"
5. Techniques moléculaires
6. Dénominations variétales
7. Bases de données d'information
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Logiciels échangeables
 - c) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération
9. Information généalogique
10. Créneau pour le dépôt des demandes
11. Demande électronique

12. Confidentialité du matériel du déposant lorsque les centres d'examen créent des variétés de la même espèce
13. Fréquence de la communication des données et exhaustivité des bases de données
14. Programme de la soixante et onzième session
15. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
16. Clôture de la session

*108. Le CAJ accepte d'examiner la possibilité de modifier des documents du CAJ afin :

- d'inclure un résumé analytique,
- de faire référence à des documents antérieurs dans des notes en bas de page,
- de recourir à des exposés,
- de fusionner les paragraphes concernant des décisions relatives à des points pour information.

*109. Le CAJ demande au Bureau de l'Union d'élaborer des exemples qu'il examinera à sa soixante-dixième session et de fournir des informations aux ressources qui lui seront nécessaires.

110. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[L'annexe suit]

ANNEXE / ANNEX / ANLAGE / ANEXO

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms en français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA



Barbara SOHNEMANN (Frau), Justiziarin, Leiterin, Rechtsangelegenheiten,
Sortenverwaltung, Gebühren, Bundessortenamt, Postfach 610440, D-30604 Hannover
(tel.: +49 511 95665624 fax: +49 511 95669600
e-mail: barbara.sohnemann@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA



Raimundo LAVIGNOLLE, Presidente, Instituto Nacional de Semillas (INASE),
Venezuela 162. 3º, C1095AAD Buenos Aires
(tel.: +54 11 3220 5434 e-mail: rlavignolle@inase.gov.ar)



Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual / Recursos
Fitogenéticos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Venezuela 162, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 32205414 e-mail: cgianni@inase.gov.ar)



Alberto BALLESTEROS, Examiner for Cereal, Cotton and Forage Crops/Examinador
técnico, Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Venezuela 162,
3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 3220 5424 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: aballesteros@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA



Nik HULSE, Senior Examiner of PBR, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, 47 Bowes
Street, Phillip ACT 2606
(tel.:+61 2 6283 7982 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: nik.hulse@ipaaustralia.gov.au)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA



Françoise DE SCHUTTER (Madame), Attachée, Office belge de la Propriété intellectuelle
(OPRI), 16, bvd Roi Albert II, B-1000 Bruxelles
(tel.: 32 2 277 9555 fax: 32 2 277 52 62 e-mail: francoise.deschutter@economie.fgov.be)

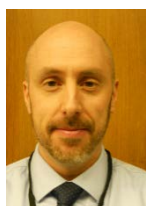
BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL



Fabrício SANTANA SANTOS, Coordinator, National Plant Variety Protection Office (SNPC), Esplanada dos Ministerios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 250, CEP 70043-900 Brasilia , D.F. (tel.: +55 61 3218 2923 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: fabricio.santos@agricultura.gov.br)

Cleiton SCHENKEL, First Secretary, Permanent Mission of Brazil to the World Trade Organization (WTO), 71, Ave. Louis Casaï, Case postale 120, 1216 Cointrin, Switzerland (tel.: +41 22 929 0961 fax: +41 22 788 2505 e-mail: cleiton.schenkel@itamaraty.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ



Anthony PARKER, Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59, Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 7737188 fax: +1 613 7737261 e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE



Manuel TORO UGALDE, Jefe Subdepartamento, Registro de Variedades Protegidas, División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Paseo Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile (tel.: +562 23451561 ext 3063 fax: +56 2 6972179 e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

Marcela PAIVA (Sra.), Consejera, Misión Permanente de Chile ante la Organización Mundial del Comercio, 58, rue de Moillebeau, 1209 Ginebra, Suiza (tel.: +41 22 918 00 88 fax: +41 22 734 41 94 e-mail: mpaiva@minrel.gov.cl)

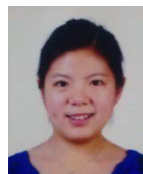
CHINE / CHINA / CHINA / CHINA



Qi WANG, Director, Division of Protection for New Varieties of Plants, Office of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, 18 Hepingli East Street, 100714 Beijing (tel.: +86 10 84239104 fax: +86 10 84238883 e-mail: wangqihq@sina.com)



Wang WEI, Deputy Director-General, Office of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, No. 18 Hepingli East Street, Beijing 100714 (tel.: +86 10 842 385 32 fax: +86 10 842 387 10 e-mail: wang.wei@cfcs.org.cn)



Jing XUE (Mrs.), Project Administrator, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China, 6 Xitucheng Road, Haidan, Beijing 100088 (tel.: +86 10 620 838 20 fax: +86 10 620 196 15 e-mail: xuejing@sipo.gov.cn)



Yang YANG (Ms.), Examiner, Division of New Plant Variety Protection, Development Center for Science and Technology, Ministry of Agriculture, Room No. 713, Nonfeng Building, No. 96, Dongsanhuan Nanlu, Chaoyang District, Beijing 100122 (tel.: +86 10 591 99392 fax: +86 10 591 99396 e-mail: yangyang@agri.gov.cn)



ZHENG Yongqi, Director, Molecular Identification for Plant Varieties, Office of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, Xiangshan Road, Haidian district, Beijing 100091
(tel.: +86 10 62888565 fax: +86 10 62872015 e-mail: zyq8565@126.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA



Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Carrera 41 No. 17-81, Piso 4°, Zona Industrial de Puente Aranda, Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 3323700 fax: +57 1 3323700 e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA



Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, The Danish AgriFish Agency (NaturErhvervstyrelsen), Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglvaerksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer
(tel.: +45 5816 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gde@naturerhverv.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR



Lilián CARRERA GONZÁLEZ (Sra.), Directora Nacional de Obtenciones Vegetales, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Av. República 396 y Diego de Almagro, Edif. Forum 300, Planta Baja, Mezzanine, Pisos 1, 3, 5 y 8, 89-62 Quito
(tel.: +593 2394 0000 ext 1400 fax: +593 998241492 e-mail: lmcarrera@iepi.gob.ec)



Edison TROYA ARMIJOS, Experto principal en obtenciones vegetales, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Edificio Forum 300, Av. República 396 y Almagro, Pichincha, Quito
(tel.: +593 2 3940002 Ext. 1402 e-mail: etroya@iepi.gob.ec)

Juan Carlos CASTRILLÓN J., Ministro, Misión Permanente del Ecuador ante la OMC, Rue de Lausanne 145, 1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 7315289 fax: +41 22 7318391 e-mail: jccastrillonj@gmail.com)



Alexandra BHATTACHARYA (Ms.), Consejera, Misión Permanente del Ecuador ante la OMC, Rue de Lausanne 145, 1201 Ginebra, Suiza
Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), República 396 y Diego de Almagro, Quito, Ecuador
(tel.: +41 22 9083550 fax: +593 023 940 000 e-mail: alexandra.bhattacharya@gmail.com)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA



Luis SALAICES, Jefe del Área del Registro de Variedades, Subdirección general de Medios de Producción Agrícolas y Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (MAGRAMA), C/ Almagro No. 33, planta 7a, E-28010 Madrid
(tel.: +34 91 347 6712 fax: +34 91 347 6703 e-mail: luis.salaices@magrama.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

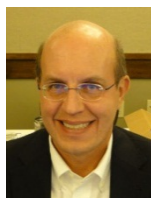


Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Agriculture, 39/41 Lai Street, EE-15056 Tallinn
(tel.: +372 625 6507 fax: +372 625 6200 e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA



Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A30, Alexandria VA 22313
(tel.: +1 571 272 9300 fax: + 1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)



Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA, AMS, S&T, Plant Variety Protection Office, 1400 Independence Ave., S.W., Room 4512 - South Building, Mail Stop 0273, Washington D.C. 20250-0274
(tel.: +1 202 720-1128 fax: +1 202 260-8976 e-mail: paul.zankowski@ams.usda.gov)



Fawad S. SHAH, Director, Seed Regulatory and Testing Division, United States Department of Agriculture, 801 Summit Crossing Place, Suite C, Gastonia, NC 28054
(tel.: +1 704 810 8884 fax: +1 704 852 4109 e-mail: fawad.shah@ams.usda.gov)



Minna MOEZIE (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A30, Alexandria VA 22313
(tel.: +1 571 272 9300 fax: +1 571 273 0085 e-mail: minna.moezie@uspto.gov)



Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), 1400 Independence Avenue, SW, Room 3543 - South Building, Mail Stop 0270, Washington D.C.
(tel.: +1 202 720 8556 fax: +1 202 720 8477 e-mail: ruihong.guo@ams.usda.gov)



Karin L. FERRITER (Ms.), Intellectual Property Attaché, United States Mission to the WTO, 11, route de Pregny, 1292 Chambesey
(tel.: +41 22 749 5281 e-mail: karin_ferriter@ustr.eop.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA



Tarja Päivikki HIETARANTA (Ms.), Senior Officer, Seed Certification Unit, Finnish Food and Safety Authority (EVIRA), Tampereentie 51, P.O. Box 111, FIN-32200 Loimaa
(tel.: +358 50 3443748 e-mail: tarja.hietaranta@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA



Joel-Pierre FRANCAERT, Ministère de l'Agriculture, 251 rue de Vaugirard, F-75015 Paris
(tel.: +33 49 55 50 82 e-mail: joel.francart@agriculture.gouv.fr)



Arnaud DELTOUR, Directeur général, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), 25 rue Georges Morel, CS 90024, F-49071 Beaucouze
(tel.: +33 241 22 86 40 e-mail: arnaud.deltour@geves.fr)



Virginie BERTOUX (Mme), Responsable, Instance nationale des obtentions végétales (INOV), INOV-GEVES, 25 Rue Georges Morel, CS 90024, F-49071 Beaucouzé
(tel.: +33 2 41 22 86 49 fax: +33 2 41 22 86 01 e-mail: Virginie.bertoux@geves.fr)



Yvane MERESSE, Juriste GEVES/ Legal Expert GEVES, Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), 25 rue Georges Morel, CS 90024, F-49071 Beaucouze Cedex
(tel.: +33 2 41 22 86 40)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA



Ágnes Gyözöné SZENCI (Mrs.), Senior Chief Advisor, Agricultural Department, Ministry of Rural Development, Kossuth Tér. 11, H-1055 Budapest, Pf. 1
(tel.: +36 1 7953826 fax: +36 1 7950498 e-mail: gyozone.szenci@vm.gov.hu)



Katalin MIKLÓ (Ms.), Head of Chemistry and Agriculture Unit, Agriculture and Plant Variety Protection Section, Hungarian Intellectual Property Office, Garibaldi U. 2., H-1054 Budapest
(tel.: 36 1 474 5894 fax: 36 1 474 5914 e-mail: katalin.miklo@hipo.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA



Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Evaluation Centre, Department of Agriculture, Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare
(tel.: +353 1 630 2902 fax: +353 1 628 0634 e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)



Antonio ATAZ, Official of the General Secretariat of the Council of the EU, Council of the European Union, General Secretariat DG B II, Agriculture, Justus Lipsius Building, 175, rue de la Loi, 1048 Brussels
(tel.: +32 2 281 4964 fax: +32 2 281 9425 e-mail: antonio.ataz@consilium.europa.eu)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN



Yoshihiko AGA, Associate Director for International Affairs, New Business and Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo
(tel.: +81 3 6738 6444 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: yoshihiko_aga@nm.maff.go.jp)



Takayuki MATSUI, Director, Plant Variety Protection Office, New Business and Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo
(tel.: +81 3 6738 6446 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: takayuki_matui@nm.maff.go.jp)



Kenji NUMAGUCHI, Examiner, Plant Variety Protection Office, New Business and Intellectual Property Division, Seeds and Seedlings Division Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo
(tel.: +81 3 6738 6449 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: kenji_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA



James M. ONSANDO, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592, 00100 Nairobi
(tel.: +254 20 3536171/2 fax: +254 20 3536175 e-mail: director@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Iveta OZOLINA (Ms.), Deputy Director, Department of Agriculture, Ministry of Agriculture, 2 Republikas laukums, LV-1981 Riga
(tel.: +371 67027346 fax: +371 6727514 e-mail: iveta.ozolina@zm.gov.lv)



Daiga BAJALE (Miss), Senior Officer, Seed Control Department, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, State Plant Protection Service, Lielvardes 36/38, LV-1006 Riga
(tel.: +371 67550938 fax: +371 67365571 e-mail: daiga.bajale@vaad.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS



Asma SERHANI (Madame), Chef du service de l'homologation des variétés, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Rue El Hafiane, Cherquaoui, Airfane Agdal, Rabat
(tel.: +212 537 771 085 fax: +212 537 779 852 e-mail: asma.serhani@yahoo.fr)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO



Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora General, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México
(tel.: +52 55 36220667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@snics.gob.mx)



Eduardo PADILLA VACA, Director de Registro de Variedades Vegetales, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: eduardo.padilla@snics.gob.mx)



Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Profesor, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, CP 56230, Chapingo, Estado de México
(tel.: +52 59 59 52 1559 fax: +52 595 9521642 e-mail: abarrien@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA



Marianne SMITH (Ms.), Senior Advisor, Norwegian Ministry of Agriculture and Food, Ostboks 8007 Dep., N-0030 Oslo
(tel.: +47 22 24 9264 fax: +47 22 24 27 53 e-mail: marianne.smith@lmd.dep.no)



Tor Erik JØRGENSEN, Head of Department for National Approvals, Norwegian Food Safety Authority, Felles postmottak, P.O. Box 383, N-2381 Brumunddal
(tel.: +47 6494 44 00 fax: +47 6494 4411 e-mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA



Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Private Bag 4714, Christchurch 8140
(tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

OMAN / OMAN / OMAN / OMÁN



Ali AL LAWATI, Plant Genetic Resources Expert, The Research Council, Oman Animal and Plant Genetic Resources, P.O. Box 1422, CP 130, Muscat
(tel.: +968 24509891 fax: +968 24509820 e-mail: ali.allawati@trc.gov.om)

Fatima AL-GHAZALI (Ms.), Minister Plenipotentiary, Commercial Affairs, Permanent Mission, 3A, chemin de Roilbot, 1292 Chambésy
(tel.: +41 22 758 03 81 fax: +41 22 758 1359 e-mail: ghazali92@hotmail.com)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY



Liz Carmen ROJAS CABALLERO (Sra.), Directora, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Rodríguez de Francia No. 685 c/ Mcal. Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: +595 21 582201 / 577243 fax: +595 21 584645 e-mail: liz.rojas@senave.gov.py)



Ada Concepción CENTURIÓN DE GUILLÉN (Sra.), Jefa, Departamento de Certificación de Semillas, Dirección de Semillas (DISE), Rodríguez de Francia No. 685 c/ Mcal. Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: +595 215 84645 fax: +595 21 584645 e-mail: ada.centurion@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS



Marien VALSTAR, Sector Manager Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO, P.O. Box 20401, NL-2500 The Hague
(tel.: +31 70 379 8911 fax: +31 70 378 6153 e-mail: m.valstar@minez.nl)



Kees Jan GROENEWOUD, Secretary, Plant Variety Board (Raad voor Plantenrassen), Naktuinbouw, P.O. Box 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen
(tel.: +31713326301 fax: +31713326363 e-mail: c.j.a.groenewoud@naktuinbouw.nl)



Kees VAN ETTEKOVEN, Head of Variety Testing Department, Naktuinbouw NL, Sotaweg 22, NL-2371 GD Roelofarendsveen
(tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6565 e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA



Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: e.gacek@coboru.pl)



Alicja RUTKOWSKA-ŁOŚ (Mrs.), Head, National Listing and Plant Breeders' Rights Protection Office, The Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: a.rutkowska@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA



Seung-In YI, Examiner (Senior Researcher), Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Anyang-ro 184, Manan-gu, Anyang, Gyeonggi-do 430-833
(tel.: +82 31 467 0112 fax: +82 31 467 0116 e-mail: seedin@korea.kr)



Oksun KIM (Ms.), Researcher, Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Anyang-ro 184, Manan-gu, Anyang, Gyeonggi-do 430-833
(tel.: +82 31 467 0190 fax: +82 31 467 0160 e-mail: oksunkim@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA



Mihail MACHIDON, Chairman, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Bd. Stefan cel Mare, 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau
(tel.: +373 22 220300 fax: +373 2 211537 e-mail: info@cstsp.md)



Ala GUSAN (Mrs.), Head, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau
(tel.: +373 22 40 05 14 fax: +373 22 44 01 19 e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

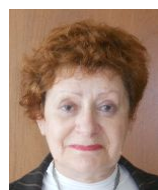


Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMĂNIEN / RUMANIA



Mihai POPESCU, Director, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bd. Marasti 61, sector 1, P.O. Box 32-35, 011464 Bucharest
(tel.: +40 213 184380 fax: +40 213 184408 e-mail: mihai_popescu@istis.ro)



Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Senior Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bd. Marasti 61, Sector 1, P.O. Box 32-35, 011464 Bucarest
(tel.: +40 213 184380 fax: +40 213 184408 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO



Andrew MITCHELL, Policy Team Leader, Controller of Plant Variety Rights, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Zone H, Eastbrook, Shaftesbury Road, Cambridge CB2 8DR
(tel.: +44 300 060 0762 e-mail: andrew.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA



Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV / Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA



Olof JOHANSSON, Head, Plant and Environment Department, Swedish Board of Agriculture, S-551 82 Jönköping
(tel.: +46 36 155703 fax: +46 36 710517 e-mail: olof.johansson@jordbruksverket.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA



Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Direktionsbereich Landwirtschaftliche Produktionsmittel, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2594 fax: +41 31 323 2634 e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)



Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Fachbereich Pflanzengesundheit und Sorten, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA



Päivi MANNERKORPI (Mrs.), Head of Sector - Unit E2, Plant Reproductive Material, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), rue Belliard 232, 04/075, 1049 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 299 3724 fax: +32 2 296 0951 e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)



Isabelle CLEMENT-NISSOU (Mrs.), Policy Officer - Unité E2, Plant Reproductive Material Sector, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), rue Belliard 232, 04/075, 1040 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 229 87834 fax: +33 229 60951 e-mail: isabelle.clement-nissou@ec.europa.eu)



Martin EKVAD, President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, CS 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6400 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: ekvad@cpvo.europa.eu)



Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, CS 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY



Gerardo CAMPS, Sustituto, Gerente Evaluación y Registro de Cultivares, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Cno. Bertolotti s/n R-8 Km 29, Barros Blancos, Canelones
(tel.: +598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: gcamps@inase.org.uy)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA



Abdullah H. ALGHAMDI, Deputy Director for Administrative Affairs, General Directorate of Industrial Property, King Abdul Aziz City for Science and Technology (KACST), P.O. Box 6086, Riyadh 11442
(tel: +966 1 481 4346 fax: +966 1 481 3322 e-mail: ahghamdi@kacst.edu.sa)

SÉNÉGAL / SENEGAL / SENEGAL / SENEGAL



Cheikh Alassane FALL, Directeur, Unité d'Information et de Valorisation des Résultats de la Recherche, Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), Pôle de Recherches de Hann, Route du Front de Terre, Dakar
(tel.: +221 33 832 84 51 fax: +221 33 832 24 27 e-mail: alassane.fall@isra.sn)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) / AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) / AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION ZUM SCHUTZ GEISTIGEN EIGENTUMS (ARIPO) / ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELLECTUAL (ARIPO)



Emmanuel SACKKEY, Chief Examiner, Industrial Property Directorate, P.O. Box 4228, Harare, Zimbabwe
(tel.: +263 4 794065/6 fax: +263 4 794072/2 e-mail: esackey@aripo.org)



Flora Kokwihyukya MPANJU (Mrs.), Senior Patent Examiner, Technical Department,
P.O. Box 4228, Harare, Zimbabwe
(tel.: +263 4 794065/6 fax: +263 4 794072/3 e-mail: fmpanju@aripo.org)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

Sangeeta SHASHIKANT (Ms.), Board Member, Association for Plant Breeding for the
Benefit of Society (APBREBES), Burghofstr. 116, 53229 Bonn, Germany
(tel.: +49 228 9480670 e-mail: sangeeta@twnetwork.org)



François MEIENBERG, Board Member, Burghofstr. 116, 53229 Bonn, Germany
(tel.: +49 228 9480670 e-mail: food@evb.ch)



Susanne GURA (Ms.), APBREBES Coordinator, Association for Plant Breeding for the
Benefit of Society (APBREBES), Burghofstr. 116, 53229 Bonn, Germany
(tel.: +49 228 9480670 e-mail: contact@apbrebes.org)

Edward HAMMOND, Advisor, 3103 Powell Circle, Austin, TX 78704,
United States of America
(tel.: +1 325 347 2829)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) /
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) /
INTERNATIONALER VERBAND DES ERWERBSGARTENBAUES (AIPH) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL
DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)



Mia BUMA (Mrs), Secretary, Committee for Novelty Protection, International Association of
Horticultural Producers (AIPH), Horticulture House, 19, High Street, Theale, RG7 5AH
Reading, United Kingdom
(tel.: +44 118 9308956 e-mail: info@miabuma.nl)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES
À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF
ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE
GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) /
COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE VARIEDADES ORNAMENTALES Y FRUTALES DE
REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)



Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually
Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Gänsemarkt 45, 20354 Hamburg,
Germany
(tel.: +49 40 555 63702 fax: +49 40 555 63703 e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)



Bruno ETAVARD, Board Member, Meilland International, Domaine de Saint-André,
83340 Le Cannet des Maures
(tel.: +33 494 500320 fax: +33 494 479829 e-mail: bruno@meilland.com)

CROPLIFE INTERNATIONAL



Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, 326, Avenue Louise, Box 35,
1050 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 542 0410 fax: +32 2 542 0419 e-mail: mbruins1964@gmail.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)



Szonja CSÖRGÖ (Mrs), Director, Intellectual Property & Legal Affairs, European Seed
Association (ESA), 23, rue du Luxembourg, 1000 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 7432860 fax: +32 2 7432869 e-mail: szonjacsorgo@euroseeds.org)



Christiane DUCHENE (Mrs.), IP and Seed Regulation Manager, Limagrain, 1 rue Limagrain,
63720 Chappes
(tel.: +33 473 63 43 61 e-mail: christiane.duchene@limagrain.com)



Hélène GUILLOT (Mlle), Lawyer, Union Française des Semenciers (UFS), 17 rue du
Louvre, 75001 Paris , France
(tel.: +33 1 53 00 99 34 e-mail: helene.guillot@ufs-asso.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)



Piero SISMONDO, Director of Technology and Trade, International Seed Federation,
Chemin du Reposoir 7, 1206 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421)



Eric DEVRON, Directeur général, Union Française des Semenciers (UFS), 17, rue du
Louvre, 75001 Paris , France
(tel.: +33 1 53009930 fax: +33 1 53407410 e-mail: eric.devron@ufr-asso.com)



Stevan MADJARAC, Representative, American Seed Trade Association (ASTA), 1701 Duke
Street, Suite 275, Alexandria , VA22314, United States of America
(tel.: +1 636 7374395 fax: +1 314 694 5311 e-mail: smadjarac@gmail.com)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI



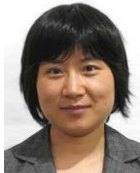
Michael JUNG, Head, External Web Applications Section, IP Office Business Solutions Division, Global Infrastructure Sector



Monica DEDU (Ms.), Project Manager, External Web Applications Section, IP Office Business Solutions Division, Global Infrastructure Sector



Glenn MAC STRAVIC, Head, Brand Database Section, Global Databases Service, Global Infrastructure Sector



Lili CHEN (Ms.), Software Developer, Brand Database Section, Global Databases Service, Global Infrastructure Sector



José APPAVE, Senior Service Data Administration Clerk, Brand Database Section, Global Databases Service, Global Infrastructure Sector

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA



Martin EKVAD, Chair



James M. ONSANDO, Vice-Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV



Peter BUTTON, Vice Secretary-General



Yolanda HUERTA (Mrs.), Legal Counsel



Jun KOIDE, Technical/Regional Officer (Asia)



Ben RIVOIRE, Technical/Regional Officer (Africa, Arab countries)



Leontino TAVEIRA, Technical/Regional Officer (Latin America, Caribbean countries)

[Fin du document /
End of document /
Ende des Dokuments /
Fin del documento]